

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0056

commune (s) : Solaize

objet : **Classement, dans le domaine public communautaire, de la place de la Mairie - Acquisition du terrain d'assiette de cette place appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue du classement dans le domaine public communautaire de la place de la Mairie à Solaize, d'une parcelle de terrain de 1970 mètres carrés, située place de la Mairie, cadastrée sous le numéro 129 de la section AY et appartenant à la commune de Solaize est soumis au Bureau.

Aux termes du compromis qui est présenté, la commune de Solaize céderait le bien en cause à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés, évalués à 5000 F, seront prélevés sur les crédits à ouvrir du budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,